



Restitution d'acompte suite à dénonciation d'un contrat

Par **Rustine**, le **22/03/2011** à **16:29**

Bonjour,

J'ai signé un contrat pour la fourniture et la pose de panneaux solaire en mai 2010 et j'ai versé un acompte de 800€ ce même jour. En décembre 2010, j'ai dénoncé le contrat par lettre recommandée accusé réception pour délais de livraison dépassé comme indiqué dans les conditions générales de vente de la société. Je n'ai eu aucune réponse de la société, seule la société prestataire m'a envoyé un courrier pour me dire que j'étais dans mes droits. J'ai contacté la société détentrice du contrat par téléphone et le directeur me renvoi vers la société prestataire te l'autre vers la société avec qui j'ai signé.

J'ai écrit au deux mais je ne sais plus quoi faire pour que les choses avancent.